Pension alimentaire : comment l'obtenir

Catégorie : Mariage / divorce
Source : INF Bénin
Validé le : 15/06/2024

La pension alimentaire est due pour :

- Les enfants mineurs
- L'épouse en cas de divorce
- Les ascendants dans le besoin

COMMENT LA DEMANDER ?

1. Saisir le tribunal (juge des affaires familiales)
2. Fournir : acte de naissance, justificatifs de revenus
3. Le juge fixe le montant selon les besoins et les ressources

SI LE PÈRE NE PAIE PAS :

- Signaler au tribunal
- Recouvrement forcé possible
- Saisie sur salaire

L'INF (114) t'accompagne gratuitement dans ces démarches.